

## Vulcan et Stellantis étudient l'alimentation de l'usine de Rüsselsheim en énergie géothermique

- Ce projet serait la première utilisation potentielle de l'énergie géothermique par Stellantis pour décarboner et localiser ses installations européennes, parmi un portefeuille d'approvisionnement en énergie renouvelable
- Stellantis prévoit de devenir le champion du secteur en matière de lutte contre le changement climatique, en atteignant la neutralité carbone d'ici 2038, avec une réduction de 50 % d'ici 2030
- Vulcan et Stellantis évalueront différents modèles commerciaux, y compris la vente d'électricité au réseau public, dans le cadre de la loi sur les énergies renouvelables (EEG) allemande
- Cet accord avec Stellantis renforce l'impact zéro carbone de Vulcan sur le secteur des véhicules électriques européens, en complément de l'empreinte carbone neutre de son projet Zero Carbon Lithium™

**AMSTERDAM, le 17 janvier 2023** – [Stellantis N.V.](#) et Vulcan Energy Resources Limited (Vulcan ; ASX : VUL, FSE : VUL) ont signé une lettre d'intention engageante pour la première étape d'un projet visant à développer l'utilisation de la géothermie pour décarboner le mix énergétique du site industriel de Stellantis à Rüsselsheim en Allemagne, où sont fabriquées la DS 4 et l'Opel Astra. Selon les estimations actuelles, ce projet pourrait fournir une part importante des besoins énergétiques annuels du site dès 2025.

La première phase, qui concerne la partie la plus au nord du secteur étudié par Vulcan dans la Haute Vallée du Rhin, inclura une étude de faisabilité préalable menée par Vulcan et axée sur la construction d'installations géothermiques pour l'usine de Stellantis. Si les résultats sont concluants, la phase suivante se concentrera sur le forage, avec des études et un développement plus poussés. Stellantis prévoit de financer 50 % de la conception du projet, qui est également soutenu par les autorités locales.

Stellantis et Vulcan ont pour but de produire et fournir une électricité propre au réseau pour un usage interne et externe, conformément à la loi sur les énergies renouvelables (EEG) allemande, tout en transférant la chaleur ainsi créée au site de Stellantis.

« Ce partenariat avec Vulcan renforce notre engagement visant à promouvoir des solutions énergétiques propres dans toute notre entreprise », a déclaré Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « Il fait partie des nombreuses mesures que nous avons prises pour atteindre les résultats, l'impact et la durabilité prévus dans notre Plan Stratégique [Dare Forward 2030](#). »

Stellantis s'engage à devenir le champion du secteur en matière d'atténuation des changements climatiques, en atteignant un bilan carbone net zéro d'ici 2038, avec une réduction de 50 % d'ici 2030. Cet accord avec Vulcan Energy marque la première utilisation potentielle de l'énergie géothermique par Stellantis dans le but de décarboner et localiser l'approvisionnement énergétique d'un de ses sites industriels.

« La mission principale de Vulcan est la décarbonation, par le biais des énergies renouvelables et de l’approvisionnement en lithium, sans utiliser de combustibles fossiles et avec une empreinte carbone neutre », a déclaré le Dr Francis Wedin, Directeur Général de Vulcan. « Vulcan apporte son soutien à Stellantis, notre client le plus important et l’un de nos principaux actionnaires, dans son plan de décarbonation de ses activités en Europe. Bien que nous continuions à privilégier la production de lithium et d’énergie géothermique dans notre gisement de saumure de la Haute Vallée du Rhin, ce projet représente une opportunité supplémentaire d’élargir nos possibilités de développement vers certaines des zones plus périphériques, soutenus par des partenaires industriels tels que Stellantis. »

« Je suis ravi du partenariat entre Stellantis et Vulcan Energy annoncé aujourd’hui », a déclaré Boris Rhein, ministre-président de Hesse, en Allemagne. « Ce sont de très bonnes nouvelles pour Hesse, qui démontrent la totale compatibilité entre la protection du climat dans notre état et une production industrielle de pointe au moyen d’idées novatrices. »

Cet accord avec Stellantis renforce également l’impact zéro carbone de Vulcan sur le secteur des véhicules électriques européens, en complément de l’empreinte carbone neutre de son projet Zero Carbon Lithium™, tout en créant de la valeur pour les actionnaires.

# # #

#### **À propos de Stellantis**

*Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande tech company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, [www.stellantis.com](http://www.stellantis.com).*

#### **À propos de Vulcan**

*Vulcan a pour objectif de devenir le premier producteur de lithium au monde dont les émissions nettes de gaz à effet de serre sont nulles. Son projet Zero Carbon Lithium™ vise à produire un produit chimique à base d’hydroxyde de lithium de qualité pile à partir de sa ressource combinée d’énergie géothermique et de lithium, qui est la plus grande ressource de lithium d’Europe, en Allemagne. Le projet unique de Vulcan, Zero Carbon Lithium™, vise à produire à la fois de l’énergie géothermique renouvelable et de l’hydroxyde de lithium à partir de la même source de saumure profonde. Ce faisant, Vulcan entend répondre aux exigences du marché européen du lithium en réduisant l’empreinte carbone et eau élevée de la production et la dépendance totale aux importations. Vulcan vise à approvisionner le marché des batteries lithium-ion et des véhicules électriques en Europe, dont la croissance est la plus rapide au monde. Le projet Vulcan Zero Carbon Lithium™ dispose d’une ressource qui peut satisfaire les besoins de l’Europe pour la transition vers les véhicules électriques, à partir d’une source dont les émissions nettes de gaz à effet de serre sont nulles, et ce pour de nombreuses années.*



## **DÉCLARATIONS PROSPECTIVES DE STELLANTIS**

*Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d'autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s'attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l'état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d'événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d'exister à l'avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l'impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l'environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l'imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l'industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d'autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l'échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d'enquêtes gouvernementales et d'autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d'environnement ; les dépenses d'exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l'industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l'exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l'accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d'affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l'information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l'instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l'approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d'intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; et d'autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d'impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission et de l'AFM.*

## **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ DE VULCAN**

*Certaines des déclarations apparaissant dans cette annonce pourront prendre la forme de déclarations prospectives. Vous devez avoir conscience que ces déclarations constituent uniquement des prévisions et sont, à ce titre, soumises à des incertitudes et risques inhérents. Ces risques et incertitudes incluent des éléments et des risques spécifiques aux secteurs dans lesquels Vulcan opère ou propose d'opérer, ainsi que les conditions économiques générales, les taux de change et d'intérêt en vigueur, et la situation des marchés financiers, entre autres facteurs. Les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou impliqués dans toute déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties ou des représentations de performance future ou de tout autre sujet concernant l'avenir, qui seront influencés par un certain nombre de facteurs et soumis à différentes incertitudes et éventualités, dont la plupart seront hors du contrôle de Vulcan.*

*Vulcan ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement les présentes déclarations prospectives afin de refléter des événements ou des circonstances survenant après la date d'aujourd'hui, ou la survenue d'événements imprévus. Nous ne formulons aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, quant à la justesse, la précision, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations, opinions ou conclusions incluses dans cette annonce. Dans les limites autorisées par la loi, personne de chez Vulcan, que ce soit ses directeurs, employés, conseillers ou agents, ni aucune autre personne, ne saurait être tenue pour responsable de toute perte résultant de l'utilisation des informations mentionnées dans la présente annonce. Vous êtes prié(e) de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives incluses dans cette annonce reflètent des positions valables uniquement à la date des présentes.*

*Cette annonce ne constitue pas une offre, invitation ou recommandation de souscrire ou d'acquérir des titres Vulcan. De la même manière, cette annonce ne constitue en aucune façon un conseil sur vos finances ou vos placements (ni un conseil d'ordre fiscal, comptable ou juridique), et elle n'est pas destinée à être utilisée comme base pour une décision d'investissement. Les investisseurs doivent consulter leur propre conseiller avant de prendre une quelconque décision de placement.*

*Déclaration de la personne compétente :*

*Les informations de ce rapport en lien avec les ressources minérales et les réserves de minerai (respectivement) du projet Zero Carbon Lithium™ de l'entreprise sont extraites des annonces ASX effectuées par Vulcan le 15 décembre 2020 (« Updated Ortenau Indicated and Inferred Resource ») et le 15 janvier 2021 (« Positive Pre-Feasibility Study »), disponibles sur [www.v-er.eu](http://www.v-er.eu). Les informations de ce rapport en lien avec les ressources minérales d'Insheim sont extraites des annonces ASX effectuées par Vulcan le 20 janvier 2020 (« Maiden Indicated Resource Insheim Vulcan Zero Carbon Lithium »), disponibles sur [www.v-er.eu](http://www.v-er.eu). L'entreprise confirme ne pas être informée de nouvelle information ou donnée susceptible d'affecter sensiblement les informations incluses dans les annonces de marché originales et que tous les paramètres techniques et hypothèses importantes qui sous-tendent les estimations incluses dans les annonces de marché concernées continuent d'être applicables et n'ont pas changé de manière significative. L'entreprise confirme que la forme et le contexte dans lesquels les conclusions de la personne compétente sont présentées n'ont pas été modifiés de manière significative par rapport aux annonces de marché originales.*